



Conseil Municipal du 4 décembre 2014
Convoqué le 28 novembre 2014

Présidé par, Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA- Marie BONNAFIL - MM. Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS –Christian VITU – Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK –M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – MM. Dominique HERVET –Clément CORNU – Mme Danièle BRENSKI - M. Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE –Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

Excusés : MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) - Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – Mme Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – M. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski).

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que **Madame Marylène Drecq** assure les fonctions de secrétaire de séance.
L'assemblée accepte à l'unanimité

I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

II - QUESTIONS MISES EN DELIBERATION

A. SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Roger FACON à la date du 1^{ER} septembre 2014 pour des raisons personnelles, il y a lieu d'installer un conseiller municipal. En vertu de l'article L.270 du code électoral, le candidat placé sur la même liste « Rassemblement Citoyen, Aniche, ma commune j'y tiens » après le dernier élu est appelé à siéger au conseil municipal. Il y a lieu d'installer dans les fonctions de conseillère municipale Madame Cathy LEFEBVRE qui a accepté de rejoindre notre assemblée par courrier en date du 23 octobre 2014.

Monsieur le Maire précise que Madame Lefebvre intégrera la commission « culture ».

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la démission de Monsieur Roger FACON, conseiller municipal.
- Prend acte de l'installation de Madame Cathy LEFEBVRE en qualité de conseillère au sein du Conseil municipal.

B. SERVICE ENSEIGNEMENT – VIE SCOLAIRE (Rapporteur : Madame Jessica TANCA)

1. FIXATION DES TARIFS DES REPAS EN RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enseignement réunie le 12 novembre 2014, de fixer les tarifs des repas dans les différents restaurants scolaires de la ville comme suit :

	Tarif 2015
QF 0 à 369€	2,00€
QF 370€ à 499€ et de 500€ à 600€	3,22€
QF 600€ et plus	3,25€
Extérieurs	4,85€
Enfant avec un <i>Projet d'Accueil Individualisé</i>	1,36€

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la mise en place de ces nouveaux tarifs et propose les conditions suivantes de report de repas, dès le premier jour :

- Du fait de l'absence de l'élève pour raisons médicales ou familiales : report du ou des repas sur présentation d'un justificatif (déclaration manuscrite) et après avoir informé le service scolaire de l'absence avant 9 heures
- Du fait de la collectivité (grève, problèmes techniques...) : report du ou des repas lorsqu'aucune autre solution n'a pu être mise en œuvre
- Du fait de l'absence d'un instituteur (non remplacé) : aucun report de repas possible. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

2. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS » ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la branche Famille a créé depuis la rentrée scolaire 2013 « l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs » afin d'accompagner la mise en œuvre d'activités de qualité sur ces trois heures nouvelles. Cette aide est versée aux gestionnaires d'accueils de loisirs déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement « ASRE » présentée par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide, les engagements et obligations de la commune.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

C. SERVICE ENFANCE, JEUNESSE - (Rapporteur : Madame Carole CARPENTIER)

1. ACCUEIL 11/13 ANS ET ESPACE-JEUNES : FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse, réunie le 17 novembre 2014, de fixer les participations familiales de l'accueil de loisirs 11/13 ans et de l'Espace-Jeunes pour l'année 2015 comme suit :

	<i>La semaine de chaque vacance scolaire (20h)</i>
<i>Quotient familial inférieur ou égal 369€</i>	5,00
<i>Quotient familial compris entre 370€ et 499€</i>	9,00
<i>Quotient familial compris entre 500€ et 600€</i>	12,00
<i>Quotient familial supérieur à 600€</i>	18,00
<i>Non contribuables à Niche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 600€)</i>	24,00

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord (et identique à 2014).

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la mise en place de ces tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil de loisirs 11/13 ans ou l'Espace-Jeunes en totalité ou pour moitié de la période considérée pour des raisons médicales ou familiales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...).

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes

2. FIXATION DE L'ADHÉSION DES JEUNES DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION 11/17 ANS

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse réunie le 17 novembre 2014, de fixer à 12€ l'adhésion annuelle des jeunes dans le cadre de l'expérimentation 11/17 ans.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

3. EXPÉRIMENTATION 11/17 ANS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » ENTRE LA COMMUNE ET LA CAF DU NORD

Dans le cadre de l'expérimentation 11/17 ans, il y a lieu de renouveler la convention d'objectifs et de financement « Fonds Publics et Territoire » avec la CAF du Nord.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée dans le cadre du fonds « Publics et Territoire ».

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

4. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES (LEA) » ENTRE LA COMMUNE ET LA CAF DU NORD

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler, avec la CAF du Nord, la convention d'objectifs et de financement « Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) » dont les engagements seront :

- De faciliter l'accès aux ALSH par l'application d'un barème de participation familiale unique et départementale
- De bénéficier d'une subvention de fonctionnement sur fonds propres pour compenser les participations familiales les plus faibles
- De garantir un montant maximal de participation familiale + fonds propres de 0,75€/heure plafonné à 6€ par jour
- L'aide sur fonds propres de la CAF consistera en une participation forfaitaire fixe, dont l'unité de mesure est l'heure/enfant. Elle sera versée en fonction de la politique tarifaire pratiquée par les gestionnaires selon des modalités prévues dans la convention :

Quotient familial	Montant maximum de la participation familiale (coût du repas compris ou non)	LEA Participation fixe de la CAF
0-369€	0,25€/heure	0,50€/heure
de 370€ à 499€	0,45€/heure	0,30€/heure
de 500€ à 600€	0,60€/heure	0,15€/heure

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec la CAF du Nord dans le cadre du dispositif LEA. La durée de la convention est fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

5. STRUCTURE MULTIACCUEIL MARIA-MONTESSORI – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD – PLACE D'ÉVEIL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite au partenariat engagé avec l'Unité Territoriale de Guesnain, la structure multi-accueil Maria-Montessori accueille des enfants repérés par les services du Département dans le cadre d'une place d'éveil financée par le Conseil Général.

De ce fait, il y a lieu de renouveler la convention qui précise les engagements réciproques, les responsabilités, les moyens engagés et l'évaluation pour une durée de 3 ans à compter du 26 novembre 2014.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention avec le Conseil Général du nord.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

6. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE CAF « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT »

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement relative aux accueils de loisirs présentée par la Caisse d'Allocations Familiales de Douai.

Cette convention, applicable à compter du 1^{er} janvier 2015, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueils de loisirs sans hébergement », les engagements et obligations de la commune

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer cette convention dont la durée est fixée à 4 ans.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

7. FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES AUX DIFFÉRENTS ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUX – ÉTÉ 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, après avis de la commission municipale Enfance, Jeunesse, réunie le 17 novembre dernier, de fixer les participations familiales aux accueils de loisirs été 2015 pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt comme suit :

	1 enfant (128h)	Par enfant supplémentaire				
		2	3	4	5	6
Quotient familial inférieur ou égal 369€	32,00	30,00	28,00	26,00	24,00	22,00
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	57,00	54,00	51,00	48,00	45,00	42,00
Quotient familial compris entre 500€ et 600€	71,00	66,00	61,00	56,00	51,00	46,00
Quotient familial supérieur à 600€	76,00	71,00	66,00	61,00	56,00	51,00
Non contribuables à Aniche/Emerchicourt (sauf ceux dont le QF est inférieur à 600€)	230,00					

- Coût des mini-séjours pour les enfants d'Aniche et d'Emerchicourt : **35,00€** le séjour (50h), (y compris les frais de repas, de transport, d'hébergement, de droit d'entrée)
- Coût des mini-séjours pour les enfants des communes extérieures (dont le QF est supérieur à 600€) : **70,00€** (y compris les frais de repas, de transport, d'hébergement, de droit d'entrée)
- Coût de l'accueil complémentaire : forfait de **17,00€** par mois

Monsieur le Maire propose à l'assemblée après avis de Monsieur le Comptable du Trésor :

- d'autoriser les familles à effectuer le paiement de la participation en 3 fois
- d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter les accueils de loisirs en totalité ou pour la moitié du mois pour des raisons médicales ou familiales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...).

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

D. SERVICE DES SPORTS (Rapporteur : Monsieur Michel FLEURQUIN)

1. CONVENTION D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE THÉODORE-MONOD

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le Conseil Général fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs et la participation due par le collège Théodore-Monod pour l'année scolaire 2014/2015. Il précise que l'occupation des installations sera facturée 14,00 euros de l'heure.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

2. CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCÉE DES MÉTIERS P-J LAURENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux et la participation due par le lycée des métiers P. J. Laurent pour l'année scolaire 2014/2015. Il précise que l'heure d'utilisation sera facturée 14,00€.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

E. SERVICE FINANCIER (Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DENIS)

1. ÉTUDE URBAINE ET DE PROGRAMMATION URBAINE « ANICHE - EMPRISE FERROVIAIRE – QUARTIER GARE » - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre de sa compétence « Aménagement et Planification de l'espace », la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent mène des études urbaines et de programmation sur des secteurs à enjeux du territoire et accompagne les communes dans la définition de leur projet urbain.

Ainsi, la commune d'Aniche a sollicité l'ingénierie de Cœur d'Ostrevent sur le site « emprise ferroviaire – quartier gare ». Ce site est retenu, pour partie, en géographie prioritaire de la politique de la ville et la totalité de l'emprise ferroviaire figure sur la liste du foncier mobilisable au titre du Dispositif Duflot.

Les objectifs principaux du projet de la ville sont de :

- Réaliser une programmation aux objectifs environnementaux ambitieux : qualité de l'habitat, traitement des volumes, places de stationnements liées à l'habitat intégrées, réflexion sur l'approvisionnement et l'autonomie énergétique et sur les modes de déplacements doux, utilisation de matériaux de construction à faible dépense énergétique.

- Réaliser un parc urbain/espace paysager en cohérence avec la programmation pour permettre au site de devenir le poumon vert de la commune favorisant les connexions et la mobilité douce.
- Réaliser un programme mixte : habitat (mixité des formes, typologies...) et tertiaire.
- Créer un secteur en lien fort avec le reste de la ville : conforter les déplacements du Champ de la Nation vers le centre ville, étudier l'impact de ce quartier sur l'environnement existant et porter une réflexion globale sur la mobilité du secteur à différentes échelles.

Monsieur le Maire précise qu'une participation financière de la commune à la réalisation de l'étude, fixée à 12 000 euros TTC, est sollicitée. Le montant est inscrit au compte 2041513/824 du budget communal.

En conséquence, il y a lieu de formaliser une convention de partenariat précisant les conditions de réalisation de l'étude, conformes au Cahier des Charges, la formalisation des comités de pilotage et des comités techniques et l'engagement financier de la commune.

Le comité de pilotage de l'étude sera coprésidé par le vice-président à l'urbanisme et à l'aménagement et le Maire de la commune ou son représentant.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention qui sera formalisée par la CCCO conjointement avec Monsieur le Président.

Monsieur Chantreau : « Cette étude urbaine avait été présentée lors du mandat précédent. Il avait été décidé de délibérer après les élections municipales avec les nouveaux élus. Si je ne me trompe pas, la prise en charge se répartit 50 % pour la CCCO – 50 % pour la ville. Au niveau du budget ça fait 12 000€ donc une étude de 24 000€. Je rappelle aussi que la loi Duflot permet de mettre à disposition les terrains d'Etat c'est-à-dire tous les anciens terrains de RFF. Jusque maintenant, les municipalités successives ont respecté la mixité dans les divers programmes de construction, c'est-à-dire réaliser du locatif, de l'accession à la propriété, des lots libres de constructeur mais également des Béguinages ou des logements pour personnes seules, sans oublier un foyer de vie pour personnes handicapées. »

Madame Marquaille : « Vous continuez à appeler cet espace trame verte, c'est conforme à votre programme. Mais je me réjouis que, par contre, dans cette étude il y ait un paragraphe qui prévoit de réaliser un programme mixte d'habitat. Pour ma part, je pense que cet espace, dans le cadre du projet ANRU a vocation à réunifier la ville et à rapprocher le quartier du Champ de la Nation du centre-ville. Il me semble que pour ça il ne faut pas créer une nouvelle coupure, fût-elle une trame verte. Je pense que cet espace doit être habité, le programme c'est l'objet de l'étude, je me réjouis qu'elle ait lieu. Néanmoins, il y a aussi un enjeu financier, mentionné dans la délibération, il y a le foncier mobilisable en fonction du dispositif Duflot c'est-à-dire un dispositif qui permet de mettre à disposition des terrains qui appartiennent à l'Etat c'est le cas puisque ces terrains appartiennent à RFF et je rappelle que RFF vend son terrain très cher habituellement. Les terrains sont mis à disposition des collectivités au moins partiellement en fonction des habitats sociaux qui peuvent y être construits donc je pense qu'il y a non seulement un enjeu financier mais aussi un enjeu urbain et social. Un enjeu urbain parce qu'il est important que cet espace soit construit de façon à ce que la ville d'Aniche soit vraiment réunifiée par cet espace et qu'il y ait une trame d'habitat, qui soit accompagnée d'espaces verts, ça me paraît évident. Il faut que ce soit un espace aéré mais qu'il y ait une continuité d'habitat entre le champ de la Nation et le centre-ville ce qui me paraît être la condition indispensable pour la réunification, objet de la convention ANRU dans laquelle il y a certes un moyen de transport en site propre qui est prévu mais pas uniquement. Je me réjouis de cette étude qui me paraît indispensable, je rappelle simplement qu'il y a des enjeux financiers, enjeux urbains, enjeux sociaux aussi parce qu'il s'agit de garantir la mixité sociale et ça me paraît important. Il peut y avoir aussi des mises à disposition - je m'étais renseignée sur ce sujet - de terrains RFF pour la construction de bâtiments publics, je pense à l'école maternelle qui a un gros besoin, je crois, d'être reconstruite. Il pourrait y avoir aussi des prises en charge de l'Etat par rapport au prix du foncier au vu du nombre d'élèves scolarisés nécessités par les nouveaux logements. Il y a un rapport entre les logements et un équipement public donc là en l'occurrence qui pourrait être une école, qui recevrait des enfants qui viendraient des nouvelles habitations et à ce titre là, la part de terrain utile pourrait être mise gracieusement à la disposition. Ce sont des renseignements pris auprès de l'état à la fin du mandat précédent, je pense que ça vaut la peine d'y regarder de très près. C'est un enjeu considérable pour l'avenir d'Aniche que cet espace là. »

Madame Bonnafil : « Je vous remercie de vos remarques à tous les deux et nous partageons bien évidemment ces enjeux, nous sommes évidemment bien conscients qu'il y a un enjeu financier, un enjeu écologique, un enjeu de développement de la ville d'Aniche. Nous allons donc tout faire pour traiter au mieux cette trame verte. Pourquoi trame verte d'ailleurs, si vous regardez le terrain de loin il est quand même très allongé et il ne vous a pas échappé qu'avec le passage du TCSP nous avons une obligation de faire au plus près des habitats au plus près du Tram. Bien évidemment nous sommes très conscients de cet enjeu. »

Madame Marquaille : « Je voulais rappeler qu'il y a une station du TCSP qui sera implantée sur cet espace là, donc il a vocation à desservir des populations. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame Marquaille et Monsieur Chantreau de vos interventions. Madame Marquaille, je ne doutais pas qu'ayant été adjointe à l'urbanisme, vous avez une parfaite connaissance de ce dossier. La délibération porte sur le principe de la signature de la convention et l'établissement des règles de son contenu pour permettre au cabinet de voir clair et de savoir ce que nous attendons de lui. Il est bien entendu que quand nous aurons en face de nous ce cabinet on intégrera tout ce qui a été dit par les uns et les autres, et notamment par vous en matière d'enjeux urbain, social et aussi la manière d'effacer cette espèce de rupture urbaine qui casse en deux la ville entre le Champ de la Nation et le centre -ville. »

Madame Lupart : « Monsieur le Maire, je voudrais vous demander, nous, nous habitons le Champ de la Nation comme vous le savez très bien, nous n'avons pas la possibilité de descendre sur Aniche, j'aimerais bien savoir comment et dans quel laps de temps nous pourrions descendre correctement sur Aniche, parce que nous sommes bloqués au Champ de la Nation avec les travaux du tram, on est obligé de traverser par la gare, c'est pas toujours évident et on a toujours des procès. Ce serait bien de savoir comment nous, usagers, pouvons descendre correctement dans Aniche étant donné que tout est barré. Nous sommes à pied, je précise.»

Monsieur le Maire : « Actuellement, avec les travaux c'est difficile pour tout le monde, Madame Lupart à part en hélicoptère, je ne vois pas comment on peut descendre facilement sur le centre- ville, les travaux je vous rassure dans dix mois, ce sera terminé. Pour l'instant tout le monde fait un peu du cross, de la marche, ce que vous faites très bien avec votre petite poussette à deux roues tous les matins, puisque je vous vois souvent. Oui, il y a les nuisances des travaux et puis chacun se débrouille, il n'y a pas que les piétons, les automobilistes doivent se débrouiller aussi, les lycéens, les collégiens qui montent à pied sur la route jusqu'au lycée, c'est comme ça mais ça ne durera pas plus de dix mois si l'hiver veut bien ne pas être trop rigoureux et que l'entreprise tient bien le phasage et le syndicat des transports s'attache énormément à ce que le phasage des travaux soit respecté. Comment on fait, on se débrouille ou alors c'est l'hélicoptère ou un ULM ça coûte moins cher. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

Monsieur le Maire : « Nous tiendrons compte de ce qui a pu être dit pour guider le cabinet qui sera retenu dans les prochains jours. C'est un beau dossier, comme l'a dit Jean-Louis Chantreau, initié par nos prédécesseurs, dont je faisais partie. Il y a une continuité donc on exécute. Je demande à Jean-Claude Denis de présenter et de commenter les questions suivantes qui relèvent du service financier.»

2. DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS PLUS ET 1 LOGEMENT PLAI RUE DE VERDUN À ANICHE PAR MAISONS ET CITÉS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu de la société Maisons § Cités 167 rue des Foulons à Douai, une demande de garantie sur un emprunt avec préfinancement d'un montant de 814 723€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destiné à financer la construction de 5 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 1 PLAI (Prêt Locatif Aide Intégration) à ANICHE Rue de Verdun.

Le prêt est constitué de 4 lignes de prêt destinées à financer la construction de 5 logements PLUS et 1PLAI situés rue Verdun. Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 PLUS Foncier

Ligne du Prêt	PLUS FONCIER
Montant	116 350 euros
-Durée de la phase d'amortissement	50 ans
-Durée de la phase de préfinancement	10 mois
Périodicité des échéances	annuelle
Index	Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt+60pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée »(DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 2 PLUS Construction

Ligne du Prêt Montant	PLUS Construction 573 670 euros
-Durée de la phase d'amortissement -Durée de la phase de préfinancement	40 ans 10 mois
Périodicité des échéances	annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt+60pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée »(DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 3 PLAI Foncier

Ligne du Prêt Montant	PLAI FONCIER 23 219 euros
-Durée de la phase d'amortissement -Durée de la phase de préfinancement	50 ans 10 mois
Périodicité des échéances	annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt-20pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée »(DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 4 PLAI Construction

Ligne du Prêt Montant	PLAI Construction 101 484 euros
-Durée de la phase d'amortissement -Durée de la phase de préfinancement	40 ans 10 mois
Périodicité des échéances	annuelle

Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt-20p db <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	« Double révisabilité limitée »(DL)
Taux de progressivité des échéances	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Au regard des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunteur.

Monsieur le Maire : « Je pense que la contrepartie de la garantie que la ville accorde à ce prêt et que je vous demande voter, devrait être que sur les sept logements construits rue de Verdun pour lesquels nous garantissons le prêt à la société d'HLM qui va les construire, la ville puisse avoir un droit de désignation d'au moins la moitié c'est-à-dire trois arrondi à quatre logements au profit essentiellement d'Anichois. Si vous en êtes d'accord, je fais cette proposition en transmettant à l'organisme HLM la délibération par laquelle nous accordons la garantie à l'emprunt à la condition que 4 logements puissent être réservés à des Anichois. »

Monsieur Chantreau : « Nous, représentants de l'opposition de gauche, on ne peut que se satisfaire de votre conversion en tant que majorité sans étiquette à tendance droite. En effet, ces projets PLAI et PLUS, vont permettre de diminuer le fonds de commerce de certains marchands de sommeil de notre commune ! D'ailleurs, cela nous rassure, Monsieur le Maire, surtout après les propos que vous avez tenus lors de la présentation des projets en cours et à venir dans la presse locale dans « La Voix du Nord du 5 octobre 2014 », et je vous cite : « les populations en insuffisances sociales coûtent deux fois à la commune. La première, parce qu'elles ne paient pas d'impôts. La seconde car la commune doit les aider en leur donnant des bons alimentaires et des vêtements » ! Vous disiez donc, qu'ils coûtaient très chers à la commune ces Gens ! Mais l'augmentation indécente des indemnités de vos élus de 70 % ne va-t-elle pas coûter également à la Commune ? Il est vrai que le potentiel fiscal de 3,3 millions d'euros est faible, mais il est compensé par la DSU de 1,9 millions d'euros (Dotation Solidarité Urbaine), sans laquelle vous n'auriez pas pu vous augmenter ! Pour ma part les gens qui coûtent chers à la France ne sont pas ceux que l'on croit ! Pour moi, les vrais assistés sont au MEDEF. Les prestations publiques aux entreprises, sans vouloir entrer dans le détail, représentent plus de 200 milliards d'euros sur les 30 dernières années. Sans efficacité pour l'emploi ! Et en parallèle, les paradis fiscaux, produisant l'évasion fiscale coûtent 60 à 80 milliards d'euros chaque année à la France ! Voilà le vrai nœud qui met la population en situation de détresse économique. L'argent est là ! Et pourtant pour faire de la bonne politique il faut le courage d'aller le chercher ! Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « On ne va pas polémiquer vous parlez de nos indemnités, on a expliqué en long et en large, mais vous ne voulez pas comprendre, je n'en peux rien. Vous me parlez des paradis fiscaux, c'est connu vous pourriez parler aussi des procès scandaleux faits à des dirigeants de la CGT sur des centaines de milliers d'euros, abus de biens sociaux, 18 mois de prison, parler aussi du délégué général de la CGT, Thierry Lepaon qui, à mon avis au comité exceptionnel lundi matin, va être remercié. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur le Maire, je tenais à vous signaler, vous n'êtes pas au syndicat CGT, je ne vous permets pas de critiquer le secrétaire général de la CGT. Lorsque vous serez syndiqué, là il vous sera possible d'en débattre en congrès. »

Monsieur le Maire : « C'est là-aussi où il y a de l'argent qui est galvaudé Monsieur Chantreau. »

Monsieur Chantreau : « Vous avez su critiquer les gens qui sont dans la misère à Aniche, voilà ce qui se passe. »

Madame Carpentier : « Monsieur Chantreau, moi, je reviens sur les indemnités, comme tout anichois que vous êtes, vous avez lu Aniche Actu, je pense que les explications y étaient, quant aux bulletins d'indemnités ils étaient à la disposition de tout Anichois en mairie, vous auriez pu, si vous le vouliez allez consulter un bulletin d'indemnité de la majorité, vous ne l'avez pas fait, je pense. »

Madame Marquaille : « Sur les indemnités, on a lu, bien sûr, les explications ; on n'est pas obligés d'être d'accord, vous accorderez ça. On a bien compris que vous étiez dans la loi, ça ne nous a pas échappé dès le début, mais on n'est pas obligés d'être d'accord. Sur la délibération qui nous concerne, je pense que c'est une bonne décision que de garantir les prêts des bailleurs sociaux. Toutes les municipalités ne prennent pas cette décision, de façon un peu surprenante, mais je pense que les garanties permettent aux bailleurs sociaux de construire à un moindre coût. Or, je partage le point de vue de Jean-Louis Chantreau, je pense que c'est important de continuer à construire des logements sociaux et ici il s'agit de Soginorpa et Soginorpa est un des bailleurs qui, actuellement, construit de nouveaux logements de belle qualité donc je me réjouis de voir sept nouveaux logements rue de Verdun, il y en a déjà dans la rue Fendali qui sont des logements de belle qualité. Et pour ce qui est de la commission d'attribution, à ma connaissance les municipalités font partie des commissions d'attribution et pour ce qui est de Soginorpa, je sais que les maires sont très écoutés donc il n'y a pas de raison que vous n'ayez pas votre mot à dire dans ces attributions. Or les attributions de logement, je suis d'accord avec vous c'est extrêmement important. Autant il est, de mon point de vue, nécessaire d'accueillir des personnes en difficulté à Aniche mais il est aussi nécessaire que ces populations soient équilibrées et que les populations qui viennent habiter Aniche soient équilibrées socialement, merci. »

Monsieur le Maire : « Mais les personnes en difficulté, comme vous le dites, peuvent être accueillies aussi dans d'autres communes au nom de la solidarité intercommunale et c'est le plan local d'urbanisme, qu'on présentera à votre approbation dans les prochains mois, qui fixera la répartition des logements sociaux, logements collectifs, logements pavillonnaires, collectifs en vertical, plain-pied, béguinage, etc... C'est là qu'il y aura le cadre précis de la répartition des logements, merci. »

Monsieur Fleurquin : « Il faut quand même rappeler que les indemnités c'est une dotation de l'Etat, pour commencer et deuxièmement je peux vous dire qu'en sept mois, je ne vois pas ici qui peut nous critiquer sur le fait de ne pas avoir mérité cette augmentation, merci. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

3. VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les virements de crédits suivants :

- une somme de 10 000€ au compte 2138/9010/025 (achat de bungalows pour la société de pétanque)
- une somme de 12 000 € au compte 2128/9010/025 (travaux d'aménagement et de raccordement des bungalows pour l'assainissement et l'eau potable au stade des Navarres)

Adopté à l'unanimité des votants : POUR : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY.

Ne prennent pas part au vote : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à Mme Brenski) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

- une somme de 1 465€ au compte 21312/9048/211 (travaux d'économie d'énergie à Cachin)
- une somme de 630€ au compte 2188/9060/411 (batteries pour auto-laveuse Léo Lagrange)
- une somme de 8 500€ au compte 2031/9017/822 (frais d'étude « cas par cas » dans le cadre du PLU)
- une somme de 3 605€ au compte 21312/9045/025 (acquisition de miroirs et rétroprojecteur à l'école Basuyaux)
- une somme de 11 640€ au compte 202/820 (étude pour élaboration du plan de circulation)
- une somme de 7 000€ au compte 2182/9001/020 (achat de véhicule)
- une somme de 480€ au compte 1641/01 (remboursement capital sur emprunt)

En provenance du compte 020.01 (dépenses imprévues).

- une somme de 17 000€ au compte 6257/04 (dépenses de jumelage)

En provenance du compte 6574/04 (subvention pour jumelage)

- une somme de 30 000€ au compte 2111/824 (acquisition parcelle AM916 Bd Drion)

En provenance du compte 2138/824 (acquisition immobilière)

- une somme de 3890€ au compte 2151/9017/822 (travaux de voirie)

En provenance du compte 2152/9017/821 (acquisition de panneaux de signalisation)

- une somme de 80 000€ au compte 024.01 (cessions immobilières : vente de l'immeuble rue Verrier)

En provenance du compte 1323/9017/822 (subvention départementale pour les travaux FDAN)

Monsieur Chantreau : « Sur les deux premiers virements, pour les bungalows, je pense qu'il faudrait indiquer « achat de bungalows pour une société de pétanque », là c'est indiqué pour la société alors qu'il y en a deux. Je souhaite rappeler aussi qu'il y avait eu 20 000€ et 22 000€ de délibéré au conseil municipal précédent, ça fait 42 000€. On a vu l'aspect financier en commission finances, il y en a quand même pour l'équivalent de 1,5 point d'impôts et ces travaux n'ont pas été vus en commission travaux. »

Monsieur Denis : « Ce ne sont que des inscriptions budgétaires, quand ce sera passé en commission des travaux et que ça sera décidé, ça sera lancé. Là on inscrit les crédits, une fois que les crédits seront votés, on pourra décider. C'est comme pour l'achat du véhicule, on met les 7 000 € de crédit si l'opportunité se présente et si la décision est prise, on le fait. Sans que les crédits ne soient votés, il est difficile d'exécuter quelque chose. »

Monsieur Chantreau : « Je prends acte. Ensuite, il y a une somme de 11 640€ pour l'élaboration du plan de circulation. Est-ce que cette étude relative au plan de circulation, du fait qu'il fait partie du plan de déplacement urbain, ne peut pas être prise en charge par le SMTD ? »

Monsieur Denis : « C'est la suite du plan qui a été fait par le SMTD en 2007. Non, il ne peut pas être pris en charge car celui qui a été pris en charge par le SMTD, ne concernait que le tracé où le TCSP passera directement, cette étude-là permet d'identifier les impacts en termes de circulation du TCSP sur le reste de la circulation dans Aniche. »

Monsieur Chantreau : « Ensuite, j'ai du mal à interpréter les 17 000 € concernant la subvention pour le jumelage parce qu'on a déjà délibéré en dépense et en recette au conseil municipal précédent. »

Monsieur Denis : « C'était inscrit sur ce compte- là et ça n'a pas été versé donc c'est un changement de compte pour pouvoir prendre en charge directement les dépenses parce que c'était prévu d'être versé à l'AADEI mais l'AADEI ne s'occupe plus de ça. Elle est venue nous trouver en disant : « on arrête, on rend la main à la ville » et donc c'est la ville qui a dû prendre en charge une grande partie des dépenses correspondantes. »

Monsieur Chantreau : « Concernant les 80 000 € pour le logement rue Verrier c'est indiqué en provenance, je pense qu'il faudrait l'indiquer en destination. »

Monsieur Denis : « C'est une recette qui remplace. La recette de 80 000 € « subvention départementale du FDAN » qui était prévue au compte 132, on ne l'aura pas. Donc on fait un moins à ce compte 132 et on fait un plus au compte 024.

C'est un remplacement d'une recette dont on a une grande chance de ne pas l'avoir par une recette certaine sur un autre compte. »

Monsieur Chantreau : « Merci pour les précisions, par contre, notre groupe ne prend pas part au vote pour les 2 premiers virements de 10 000 et 12 000 € pour les bungalows du fait que le projet n'a pas été vu en commission travaux. »

Monsieur Denis : « C'est pourtant un vote global. »

Monsieur Chantreau : « On ne prend pas part au vote pour ces deux virements mais on vote pour les autres virements. »

Madame Marquaille : « L'immeuble de la rue Verrier c'est un immeuble qu'on vend 80 000 €, donc c'est une recette. On peut remplacer une recette effective par un bien qu'on vend ? Je suppose que vous avez vérifié ? »

Monsieur Denis : « C'est une recette au compte 024 qui remplace une recette qui était prévue au compte 132 qu'on n'aura pas, c'est dans le cadre du plan FDAN. Ce plan était financé en partie par le Conseil Général, par des recettes au compte 132 à hauteur de 160 000 €, si je me souviens bien. Ces 160 000 € on ne les aura pas, donc on fait un moins sur ce compte-là et un plus au 024 puisque cette recette de 80 000 € de vente de terrain n'était pas prévue au budget. C'est une nouvelle recette qui remplace celle que l'on n'aura pas. »

Madame Morage : « Je voudrais intervenir à propos du jumelage. Une fois de plus il est à déplorer la façon dont vous avez traité les membres du Conseil Municipal. Car tout s'est joué entre quelques privilégiés. Mise à part l'invitation du dimanche comprenant la cérémonie officielle et le repas, toutes les autres entrevues avec nos amis Allemands et Tchèques se sont déroulées en catimini. Nous, membres du conseil municipal, n'étions au courant de la programmation des 4 jours que par voie d'affiche « Aniche Actu » ! Je signale que lors des visites précédentes, le programme complet nous permettait d'honorer les invités de la présence d'élus à chaque départ ou retour d'excursion. Monsieur Bartoszek nous a lu rapidement un programme lors du dernier conseil municipal du 26 septembre nous promettant un programme détaillé dans nos boîtes. Que nenni ! Pas eu le temps du 26 septembre au 9 novembre ? Lors de la cérémonie de signature de la charte, nous avons appris de membres de l'AADEI, dont certains sont de vos colistiers non élus, présents le samedi soir à l'arrivée des délégations amies qu'ils avaient été étonnés de notre absence prenant celle-ci pour une bouderie !!! Manipulation scandaleuse... Vous nous avez éliminés de cette amitié de 45 ans. Je vous rappelle que c'est Michel Meurdesoif qui a créé l'AADEI alors qu'il n'était qu'Adjoint. Moi-même j'ai fait partie du 1^{er} jumelage en 1969 avec mon frère. Nous étions les plus jeunes à recevoir le plus jeune des premiers correspondants allemands. Il s'agissait de Walter Gröb qui n'était autre que le petit-fils de Monsieur Amann, lui-même largement oublié lors de ces journées commémoratives ! Tout comme Monsieur Lagrange et bien d'autres ; Mais il faut dire qu'au lieu de préparer ces festivités dans votre coin en toute méconnaissance de l'histoire du jumelage, vous ne pouviez faire que des impairs. Comme celui d'inviter les Allemands un 11 novembre et de les emmener à Lorette. J'ai un ami alsacien né allemand qui a souffert tout jeune d'être « brinqueballé » d'une nationalité à une autre et à qui j'ai posé la question : il était complètement indigné : « ils auraient pu être un peu plus délicats ». Ne craignez pas pour notre réputation d'amitié vis-à-vis de Bobingen et de Novy Bor. Je me suis chargée ainsi que Michel Meurdesoif, Maire- honoraire d'Aniche, hé oui ça aussi vous cherchez à le gommer - Michel Meurdesoif a été nommé Maire- honoraire par Monsieur le Préfet du Nord et cela depuis début septembre - je disais donc, ne craignez rien nous nous sommes empressés de prier nos amis Allemands et Tchèques d'excuser notre absence ayant été évités et non invités. Je rappelle quand même à l'ensemble de l'assistance que Messieurs Hémez, Lemoine, Collet, Fleurquin, Dujardin et Madame Carpentier faisaient partie du Conseil Municipal lors des 40 ans du jumelage et qu'aucun d'entre eux n'a daigné se joindre à la délégation anichoise lors de l'invitation du Maire de Bobingen pour les magnifiques festivités qu'il avait organisées à notre intention. L'idée d'imposer une messe à un maire protestant et des Tchèques non pratiquants était d'autant plus indécente que vous ne respectiez par là, même pas la loi de séparation de l'église et de l'état datant de 1905. Votre façon cavalière d'inviter Monsieur le Maire- honoraire Michel Meurdesoif à signer la Charte sans qu'il en soit prévenu, ni même le mêler aux préparatifs de cette signature alors que le Maire-honoraire Monsieur Jean Quiquempois en avait été largement prévenu et que vous avez convié les autres signataires dans le bureau du bas, auparavant, montre bien votre dédain à notre égard. Ce qui malheureusement n'a fait que mettre mal à l'aise les deux délégations présentes. Il suffit de voir Aniche Actu ou les Maires-honoraires n'apparaissent pas. On n'y voit qu'un Maire chantant la Marseillaise avec un salut américain. Vous n'avez aucune considération pour votre conseil municipal, alors que le soir de votre élection vous disiez

vouloir travailler en équipe. Une fois de plus vous ne tenez pas votre parole. Une fois de plus vous mettez à l'écart des conseillers municipaux, vous ne respectez pas votre conseil municipal et par là les Anichois qui l'ont élu. Merci.»

Monsieur le Maire : « Je pense qu'au 40^{ème} anniversaire on n'a pas fait l'objet, nous opposants, d'invitation particulière, on a essayé de savoir puis on est venu quand on a pu venir, laissez- moi parler Madame Moroge, je vous ai laissé quelques minutes donc laissez- moi intervenir. Je vous rassure les échos que j'ai eu directement par écrit et par téléphone avec nos amis Tchèques et Allemands sont excellents, vous n'avez pas la même écoute que moi. Ces journées se sont très bien passées, il y a eu un brassage dans la population très important, les jeunes, les moins jeunes, on a associé le maximum de force vive, les écoles publiques et privées, les associations. Je ne vois pas le procès que vous voulez nous faire, maintenant ce que j'ai entendu c'est qu'à l'avenir - pourtant vous me semblez relativement jeune pour être atteinte par la maladie d'Alzheimer - il faudra vous envoyer régulièrement le détail, le déroulé du protocole de ce qui va se passer à chaque fois. Je pense que vous l'avez évoqué avec Xavier Bartoszek qui n'est pas là mais qui l'a entendu. Si vous estimez que les élus pourraient, indépendamment de l'information à laquelle ils ont accès dans le bulletin Aniche Actu, avoir personnellement dans leurs boîtes aux lettres, le programme détaillé, on n'est pas à ça près, on le fera. On ne l'a pas fait exprès, vous en faites la remarque et l'observation, moi je vous entends donc, on va à l'avenir vous rappeler et vous envoyer régulièrement, ce que vous savez dans les commissions si vous y venez, ce que vous lisez dans Aniche Actu si vous le lisez et on vous l'enverra dans votre boîte aux lettres si vous y allez. Pour le reste, oui, j'ai invité les anciens Maires qui ont initié, créé et pérennisé ce jumelage. Il y en a un qui a été prévenu pas l'autre, celui qui a été prévenu, il est malheureusement le pauvre en très mauvaise santé donc je voulais surtout savoir s'il viendrait, s'il fallait assurer son transport, que son fils, gentiment, a assuré. Ils étaient là c'était très bien, vous étiez là c'était très bien, nous étions là. Je pense que globalement ces journées ont rapporté un succès, elles ont été à la hauteur du message d'amitié, de paix et de solidarité que nous voulions, en termes de fil rouge, faire colporter pendant ces journées. Pour le reste j'entends ce que vous dites mais ça relève plus de la polémique ou de la critique que de choses constructives. »

Madame Carpentier : « Oui, Madame Moroge, je voudrais revenir un petit peu sur les propos concernant Monsieur Bartoszek, parce que lors d'un conseil municipal, ici présent, il avait justement lancé un appel pour dire que les personnes qui souhaitaient recevoir les convives étaient les bienvenues. Je ne pense pas que vous en ayez reçues. Sur le déroulement de la messe, j'ai reçu deux personnes adultes, enseignantes et allemandes, je précise que les personnes que j'ai reçues n'y sont pas allées, donc c'était au libre choix. J'ai respecté leur choix et je ne les ai pas amenées. Si l'une des deux avait souhaité y aller, je l'aurai déposée bien volontiers. Concernant Monsieur Meurdesoif et l'invitation du Maire de Bobingen dont vous faites état, je ne me souviens pas du tout avoir été invitée, Merci. »

Michel Fleurquin : « Nous ne sommes pas assis autour de cette table pour subir des attaques personnelles. Puisque j'ai été nommé, je voudrais quand même vous demander Madame Moroge, qui êtes-vous pour vous permettre de porter un jugement sur mes faits et gestes particulièrement ? Qui êtes-vous ? Moi je décide en fonction de mon emploi du temps des missions que je peux assumer, ici personne ne se permet de porter un jugement sur qui que ce soit surtout sur la liste d'opposition. A l'avenir, j'aimerais que vous respectiez aussi ce comportement, Merci. »

Madame Marquaille : « J'ai été Présidente de l'AADEI pendant 15 ans, et à ce titre, j'ai organisé les jumelages de la ville pendant toute cette période et évidemment lié beaucoup de liens d'amitié. Je pense que Martine fait une petite erreur d'appréciation parce que, chaque année, lorsque nous recevons les jumelages Madame Wellenhoffer, notre partenaire à Bobingen, nous demandait instamment - et quand on avait oublié de le prévoir dans le programme il fallait qu'on trouve au dernier moment - un cimetière de guerre, parce qu'elle souhaitait évoquer ces épisodes douloureux sur lesquels les jeunes doivent être éveillés. Madame Wellenhoffer nous demandait toujours d'aller dans un cimetière allemand ou anglais mais un cimetière commémoratif parce que ce sont des sujets qu'elle voulait évoquer avec beaucoup de clarté comme elle voulait toujours évoquer, et nous nous y étions attachées ensemble d'ailleurs, à évoquer la façon dont est né ce jumelage en 1968 ou 1969 de l'amitié qui était née entre Messieurs Longelin et Hamann. Un jumelage qui est né d'une histoire d'amitié de deux personnes pendant une période de guerre. Nos partenaires allemands sont très attachés à ça comme ils ne veulent pas gommer les épisodes de guerre au contraire ils veulent éveiller les consciences des jeunes sur ces sujets-là. Donc, aller à Lorette ce n'était pas forcément une erreur, je ne crois pas, je pense que c'était une attente de la délégation et qu'ils étaient heureux d'y aller. Par contre, j'ai été davantage troublée aussi par la messe qui a été organisée. Que les gens souhaitent aller à la messe, comme le dit Madame Carpentier, ou qu'ils n'y aillent pas ce n'est pas un sujet. Ce qui me trouble c'est que ce soit au programme d'une manifestation officielle organisée par la mairie d'Aniche et je rappelle, à ce titre, l'article 1er de la constitution qui

dit « que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et à ce titre là, je pense que l'on devrait s'interdire de prévoir dans les manifestations officielles d'une municipalité, une messe. Je pense que ça n'est pas juste.»

Madame Moroge : « L'amitié entre Aniche et Bobingen n'est pas née entre Monsieur Hamann et Monsieur Longelin mais bien entre Monsieur Longelin et un habitant de Bobingen qui était fermier et qui a reçu Monsieur Longelin, bien contre son gré, puisqu'il était prisonnier de guerre attaché à cette ferme. J'ai cité Monsieur Hamann parce qu'il était secrétaire général de la mairie et qu'il était le seul à parler correctement le français. C'est pour ça que, quand le fermier allemand a amené Monsieur Longelin en mairie pour le présenter, tout de suite Monsieur Hamann a été le délégué premier avant Monsieur Rainer et avant Madame Wellenhoffer pour engager ce jumelage. Je ne critiquais pas le fait qu'on aille voir Lorette, si on voulait aller le voir, mais le fait de les inviter un 11 novembre. Je critiquais le fait qu'on impose une messe parce que moi, j'ai parlé avec le Maire de Bobingen qui m'a dit « j'étais gêné, j'y suis allé, » ce sont des gens très polis et c'est vrai qu'il en a été très gêné surtout n'étant pas de cette congrégation catholique. Si on voulait organiser une messe, il a toujours existé à Aniche ce qu'on appelle la messe pour le peuple qui se déroulait à 10 heures - alors que les autres dimanches la messe était à 11 heures -, et en même temps on fêtait la Saint-Martin, parce que le 11 novembre c'est la Saint-Martin, c'est la fête paroissiale. Si on voulait vraiment organiser une messe, comme le fait le chef de l'Etat dans certaines participations, on aurait dû organiser un Te Deum et ça se passe le soir, un Te Deum ce n'est pas une messe. »

Madame Marquaille : « Le chef de l'Etat n'organise jamais de messe. »

Madame Moroge : « Si, quand il y a des commémorations, il y a des Te Deum pour les Présidents de la République qui décèdent. J'avais demandé personnellement le programme à Monsieur Bartoszek - à mon grand étonnement de ne pas avoir reçu de programmation - il m'avait dit : « de toute façon tu ne reçois personne ». Forcément, je travaille de 7h30 le matin jusqu'à 17 heures, mais j'avais besoin de la programmation pour pouvoir justement être présente - je n'allais pas laisser des allemands tous seuls chez moi et leur dire : « débrouillez-vous pour aller à vos excursions », ça ne se fait pas. Donc, Monsieur Bartoszek m'a dit « je vous ferai parvenir un programme » et on ne l'a pas eu ! C'est tout, Merci. »

Monsieur le Maire : «Un problème de courrier ou de facteur, je ne sais pas, ce n'est pas le plus important simplement la messe faisait partie d'un programme qui a été transmis, validé par nos amis Tchèques et Allemands. Si ça les avait gênés, ils me l'auraient dit, on en aurait tenu compte, la messe faisait partie d'une des manifestations qui traduisait un message de paix et de rapprochement entre les peuples. Elle était très œcuménique puisque des gens de différentes confessions religieuses y ont assisté, ce qui est très bien, peut-être que si vous aviez tenu les orgues vous ne parleriez pas aujourd'hui en mal de cette messe et je passerai le message à Frédéric Delannoy, Maire Socialiste de Hornaing, qui a organisé pour la première fois depuis 11 ans une messe de Sainte-Cécile avec le curé et l'harmonie.»

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

4. OUVERTURES DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les ouvertures de crédits suivantes :

EN DEPENSE

- une somme de 85 200€ au compte 2313/810 chapitre 041 (opération d'ordre) pour les avances forfaitaires effectuées pour les travaux de l'école Quévy.
- une somme de 1 550€ au compte 21312/9048/211 (travaux d'économie d'énergie à l'école Cachin).
- une somme de 7 590€ au compte 21312/9045/212 (travaux d'économie d'énergie à l'école Basuyaux).
- une somme de 73 000€ au compte 2184/9114/810 (acquisition de mobilier pour école Quévy).

EN RECETTE

- une somme de 85 200€ au compte 238/810 chapitre 041 (opération d'ordre) pour les avances forfaitaires effectuées pour les travaux de l'école Quévy.
- une somme de 1 550€ au compte 1328/9048/211 (rétrocession des droits des Certificats d'Economies d'Energie)
- une somme de 7 590€ au compte 1328/9045/212 (rétrocession des droits des Certificats d'Economies d'Energie)

-une somme de 73 000€ au compte 1341/9114/810 (subvention DETR pour école Quévy 2^{ème} tranche)

Monsieur Chantreau : « Je rappelle que pour les économies d'énergie nous avons également une convention avec le SCOT du Douaisis dans le cadre du contrat en énergie partagé. Nous versons une subvention qui équivaut à 0,50€ par habitant qui finance le poste d'un énergéticien en groupement avec plusieurs communes de la CCCO. Je pense que, par rapport à votre bureau d'étude, il va falloir associer le SCOT, l'entreprise prestataire COFELY et également l'entreprise ETEIC qui est le prestataire qui contrôle nos factures et nos consommations. Un comité de pilotage a-t-il été prévu ? »

Madame Bonnafil : « Vous avez visé juste Monsieur Chantreau, en fait nous sommes en convention en économie partagé avec le SCOT et tout au long de la recherche pour réaliser ces travaux d'économie d'énergie pour les bâtiments scolaires en priorité, c'est le SCOT qui nous soutient par l'intermédiaire de Florent Combette qui est énergéticien et thermicien. C'est lui qui nous a d'ailleurs trouvé cette entreprise qui va pouvoir nous faire de l'isolation à un coût défiant toute concurrence puisqu'il est de 2 € du m², je vous mets au défi de trouver mieux.»

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

5. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Conformément à l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 13/11/2014, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de salles communales à compter du 01/01/2015 comme suit :

1-location de salles aux personnes domiciliées à Aniche

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
SALLE DES FETES CLAUDINE NORMAND		
*Location pour vin d'honneur	206,00€	208,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	102,00€	103,00€
<i>Option nettoyage</i>	20,00€	20,00€
*Manifestation à but lucratif	367,00€	370,50€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
*Location pour organisation de repas familial :		
1 jour	367,00€	370,50€
2 jours	479,00€	484,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT) - <u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	216,00€	218,00€
2 jours	284,00€	287,00€
<i>Option nettoyage</i>	45,00€	45,00€
*Location pour un vin d'honneur	108,00€	109,00€
<i>Option nettoyage</i>	35,00€	35,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT) - <u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	324,00€	327,00€
2 jours	392,00€	396,00€
<i>Option nettoyage</i>	65,00€	65,00€
*Location pour un vin d'honneur	216,00€	218,00€
<i>Option nettoyage</i>	50,00€	50,00€
LOCATION CHAISES ET TABLES		
*Location d'une table	9,20€	9,30€
*Location d'une chaise	1,20€	1,20€

SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA		
*Salle multimédia pour vin d'honneur	205,00€	207,00€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,00€
*Salle multimédia	365,00€	368,50€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,00€
*Cinéma	612,00€	618,00€

2-Location de salles aux personnes non domiciliées à Aniche

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
SALLE DES FETES CLAUDINE NORMAND		
*Location pour vin d'honneur	364,00€	367,50€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	184,00€	186,00€
<i>Option nettoyage</i>	20,00€	20,00€
*Manifestation à but lucratif	571,00€	576,50€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
*Location pour organisation de repas familial :		
1 jour	571,00€	576,50€
2 jours	735,00€	742,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	390,00€	394,00€
2 jours	505,00€	510,00€
<i>Option nettoyage</i>	45,00€	45,00€
*Location pour un vin d'honneur	184,00€	186,00€
<i>Option nettoyage</i>	35,00€	35,00€
SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)		
<u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	574,00€	580,00€
2 jours	690,00€	697,00€
<i>Option nettoyage</i>	65,00€	65,00€
*Location pour un vin d'honneur	368,00€	371,50€
<i>Option nettoyage</i>	50,00€	50,00€
LOCATION CHAISES ET TABLES		
*Location d'une table	13,65€	13,80€
*Location d'une chaise	3,35€	3,40€
SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA		
*Salle multimédia pour vin d'honneur	364,00€	367,50€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,00€
*Salle multimédia	571,00€	576,50€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,00€
*Cinéma	952,00€	961,50€

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes

6. FIXATION DU COÛT DE LOCATION DE LA CANTINE LADRIÈRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 13/11/2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015.

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
*Pour 1 jour	216,00€	218,00€
*Pour 2 jours	284,00€	287,00€
Option nettoyage	41,00€	41,00€

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

7. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLES POUR CONFÉRENCE, DÉBATS À COMPTER DU 1^{ER}/01/2015

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 13/11/2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif de location de salles pour conférence, débats etc... à 11,60 € de l'heure d'utilisation à compter du 1^{er} janvier 2015. (en 2014 le tarif était de 11,50€)

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

8. FIXATION DES TARIFS FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Suite à la réunion de la commission des finances du 13/11/2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs funéraires comme suit à compter du 1^{er} janvier 2015

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL		
-1 ^{ère} quinzaine	12,75€	12,85€
-2 ^{ème} quinzaine	22,80€	23,00€
-2 ^{ème} mois	57,10€	57,50€
-à partir du 3 ^{ème} mois	114,50€	115,65€
CONCESSIONS DE TERRAIN (au m ²) Y compris le carré confessionnel		
-concession cinquantenaire	197,70€	199,65€
-concession trentenaire	108,20€	109,25€
CONCESSION COLOMBARIUM		
-concession trentenaire	337,00€	340,35€
COLOMBARIUM		
-Acquisition d'une case pour 4 urnes	703,55€	710,60€
CONCESSION de TERRAIN POUR CAVURNE 1m ²		
-concession cinquantenaire	197,70€	199,65€
-concession trentenaire	108,20€	109,25€

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD - Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

9. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES À LA PISCINE DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ANICHE ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 13/11/2014, Monsieur le Maire propose de fixer les droits d'entrées à la piscine des élèves des établissements scolaires d'Aniche et des communes extérieures au 1^{er} janvier 2015 comme suit :

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
Elèves du lycée professionnel - Collège et SEGPA T. Monod-Collège et primaire Saint-Joseph - IME Emerchicourt - Ecoles primaires des communes extérieures-Collège des communes extérieures		
-Le Demi-Créneau jusqu'à 31 élèves maximum	70,00€	71,00€
-Le créneau au-delà de 31 élèves jusqu'à 62 élèves maximum	140,00€	142,00€

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

10. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES A LA PISCINE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Suite à la réunion de la commission des finances du 13/11/2014, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de fréquentation de la piscine à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

DESIGNATION	TARIF 2014	TARIF 2015
1 – Droits d'entrées à la piscine		
Entrées piscine enfant de 5 à 10 ans (gratuité pour les Enfants jusqu'à 4 ans)	1,50€	1,50€
Carte d'abonnement 12 entrées enfant de 5 à 10 ans	15,00€	15,00€
Entrées piscine au-delà de 10 ans	2,90€	2,90€
Carte d'abonnement 12 entrées piscine (+10ans)	29,00€	29,00€
Location de matériel	gratuit	gratuit
2- Droits d'entrées pour participation aux diverses Animations de la piscine		
Natation sportive carnet de 12 séances	29,00€	30,00€
Natation loisirs (gymnastique aquatique) carnet de 12 Séances	29,00€	30,00€
Natation (technique de nage) carnet de 12 séances	29,00€	30,00€
Carnet sauvetage 12 séances	29,00€	30,00€
Séance sauna	8,00€	8,00€

Monsieur FLEURQUIN : « Je veux juste préciser rapidement qu'on a mis en place un tarif enfant fixé à 1,50€ qui n'existait pas et on a instauré la gratuité pour les enfants de 4 ans et surtout pour la location de matériel. »

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

11. FIXATION DES DROITS DE BIBLIOTHÈQUE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 13/11/2014 de fixer les droits de bibliothèques à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

	TARIF 2014	TARIF 2015
Carte annuelle individuelle	6,30€	6,30€
Carte familiale annuelle	10,00€	10,00€

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

12. FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITÉS DE KOPIERRE

Monsieur le Maire rappelle qu'un droit de place forfaitaire a été instauré par délibération du 13 avril 2011, pour le stationnement des commerçants ambulants lors des festivités de Kopierre. Il y a lieu de préciser que cette recette sera encaissée suivant la délibération et l'arrêté en date du 10/12/1982 instituant une régie de recettes pour la perception des droits de places des marchés, foires, ducasses, braderies etc...

Monsieur le Maire propose, suivant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 13/11/2014 de fixer le droit de place forfaitairement à 32€ au 1^{er} janvier 2015 (identique au tarif 2014).

Monsieur le Maire : « En rappelant que les fêtes de Kopierre en juin, se dérouleront sur la place Fogt et que la surface et le périmètre de la place Fogt sont réduits par rapport à la place Jaurès. Il faudra donc veiller à la désignation des différents marchands forains qui seront forcément moins nombreux que lorsque Kopierre se déroule sur la Place Jaurès. »

Monsieur Denis : « Une rectification Monsieur le Maire ce n'est pas 32 € le mètre linéaire c'est 32 € forfaitaire. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

13. LOCATION DE LA SALLE JAURÈS À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15/11/2013, il avait été autorisé à fixer la location de la salle Jaurès à une société pour deux réunions hebdomadaires au prix de 18,50€ la séance, il propose sur avis de la commission des finances du 13/11/2014 de fixer la location à compter du 01/01/2015 à 18,70€ par séance.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

14. FIXATION DES DROITS DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2015

Monsieur le Maire propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 13/11/2014 de fixer les droits de place au marché à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

	TARIF 2014	TARIF 2015
<u>Droits de place au marché</u>		
Prix du mètre linéaire	0,45€	0,45€
Abonnement (prix du mètre linéaire)	0,30€	0,30€
<u>Brocantes – Droits de place</u>		
Tarif au mètre linéaire	1,55€	1,55€

Monsieur le Maire : « Tout le monde sait que le marché souffre d'avoir été transféré place Fogt, même si avec les placiers et Madame Charline Brassens, qui représente la corporation des gens du marché, on est en train de revoir la disposition en termes d'allées et d'alignement des différents marchands en espérant qu'il y aura une attractivité meilleure. Mais le transfert place Fogt n'a pas généré un phénomène d'aspiration important des consommateurs d'où, en accord avec Madame Charline Brassens qui m'avait demandé audience il y a 15 jours 3 semaines, la décision de maintenir en 2015 le même tarif au mètre linéaire qu'en 2014.»

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

15. FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR FÊTES FORAINES ET MARCHÉS AUX FLEURS

Monsieur le Maire propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 13/11/2014 de fixer les droits de place pour fêtes foraines et marchés aux fleurs à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit :

	TARIF 2014	TARIF 2015
<u>FOIRE DE MARS</u>		
Forfait 3 dimanches	0,20€ le m ²	0,20€ le m ²
<u>DUCASSE DE SEPTEMBRE</u>		
Forfait 1 dimanche	0.20€ le m ²	0.20€ le m ²
<u>MARCHE AUX FLEURS</u>	0.30€ le ml	0.30€ le ml

Adopté à l'unanimité : **POUR : 33** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

16. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT - ANNÉE 2013

Le rapport d'activité de la CCCO peut être consulté au secrétariat général ou téléchargé sur le site internet de cœur d'Ostrevent : www.cc-coeurdostrevent.fr

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de l'exercice 2013 de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

LES MOYENS FINANCIERS

Dans un contexte difficile, marqué par la baisse des dotations de l'Etat et la hausse exorbitante du coût de traitement des déchets facturé par le SIAVED, Cœur d'Ostrevent a voté et exécuté un budget responsable préservant l'avenir. Le compte administratif 2013 témoigne de l'engagement de Cœur d'Ostrevent à préserver ses équilibres financiers tout en exerçant une réelle maîtrise de la fiscalité pesant sur les ménages.

En 2013, les recettes de fonctionnement de cœur d'Ostrevent se sont élevées à 31,8 millions d'euros et ont enregistré une progression de 6,94%. La dotation globale de fonctionnement, ressource attribuée par l'Etat enregistre une diminution de 3,31%.

Avec un montant de 27,47 millions d'euros, les dépenses de fonctionnement enregistrent, en 2013, une progression de 7,87% par rapport à 2012.

En 2013, l'effort d'équipement de la C.C.C.O a atteint un niveau de 6,5 millions d'euros. Cet effort d'investissement relève principalement du budget annexe du service assainissement et des zones d'activités. Cet effort d'équipement a été financé par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Parmi les actions menées en 2013 on distingue :

- Visite de plus de 600 habitants par les ambassadeurs du tri en porte à porte
- Démarrage d'une étude sur la mise en œuvre d'une tarification incitative en matière de facturation de la collecte des ordures ménagères
- Renouvellement du grand quizz des déchets à destination des élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les actions menées en 2013 on distingue :

- Une étude pour redynamiser le site ferroviaire de Somain
- Lancement du réseau echobât ayant pour but d'informer et d'accompagner les entreprises du bâtiment implantées sur le territoire dans l'obtention de certifications qualifiantes et d'assurer ainsi une offre de qualité adaptée à la demande locale.
- Mise en place d'une commission agricole

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de sa mission, le service assainissement a :

- Traité 3 104 diagnostics intérieurs d'assainissement

- Reçu 273 demandes d'intervention pour assurer la continuité du service aux usagers
- Poursuivi son programme de recherche nommé CARDIO sur la gestion dynamique des systèmes d'assainissement
- Reconduction du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif avec VEOLIA pour une durée de 12 ans

CENTRE DE FORMATION

En 2013, 112 salariés ont été accueillis par le centre de formation.

Les faits marquants de l'année 2013 sont :

- L'aménagement des cours d'eau du territoire qui a mobilisé 16 salariés dans le cadre de chantier d'insertion et de formation
- La mise en place d'un chantier de rénovation du château de Montmorency à Montigny-en-Ostrevent
- La mise en place de l'action « l'art d'être citoyenne » destinée aux femmes allocataires du RSA
- La formation insertion jeunes « entreprendre » qui a accueilli en 2013 12 jeunes suivis par la mission locale

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Les faits marquants de l'année 2013 sont :

- L'espace info énergie qui a renseigné en 2013 plus de 200 personnes
- L'engagement en 2013 sur un ambitieux programme de traitement de l'habitat privé ancien
- Le partenariat avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut sur le projet RENOUER visant à maîtriser l'étalement urbain
- Le soutien d'une opération locative à Auberchicourt à la cité du garage

COHÉSION SOCIALE

En 2013, 50 actions communales communautaires, communautaires et intercommunautaires ont été mises en place dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

Les faits marquants de 2013 sont :

- La poursuite de l'opération « nos quartiers d'été »
- Les projets portés par le fonds de participation des habitants
- Le comité local d'aide aux projets qui vient en aide aux jeunes du territoire

ENVIRONNEMENT

Les faits marquants de l'année 2013 sont :

- Le forum de l'habitat écologique et économe
- La réalisation d'une étude par le bureau « enviro'conseil » pour réaliser la première étape de son Plan Climat Energie Territorial
- Une étude sur le réaménagement paysager de l'entrée du bois de Lewarde
- La 4^{ème} édition de Rand'Ostrevent

CULTURE

En 2013, 9 506 personnes ont fréquenté les ateliers et spectacles de la saison culturelle contre 4 400 personnes en 2012.

Monsieur Chantreau : « Ce rapport 2013, ne fait que rappeler les compétences de la CCCO aux élus. Rappelons quand même qu'en 2013, le Président était encore Jean Jacques Candelier, dont nous souhaitons saluer le travail qu'il a mené en concertation avec les élus du territoire de la CCCO, tout en respectant les diversités politiques. D'ailleurs, aujourd'hui, on peut voir se concrétiser, le projet de la gare de triage SNCF de Somain et de la zone d'activités logistiques s'y attendant où 300 à 500 emplois pourraient y être créés ! Je rappelle également que la CCCO, a toujours évité la pression fiscale sur la population en n'augmentant pas les impôts, et à minimiser l'augmentation des taxes (CFE-CPVAE) aux entreprises, artisans, et commerçants se trouvant dans les 21 communes du territoire de la CCCO. »

Monsieur le Maire : « Je me réjouis comme vous et comme beaucoup ici dans cette salle Monsieur Chantreau que l'avenir soit un peu moins bouché en ce qui concerne le triage de Somain. C'est vrai que Monsieur Candelier s'est beaucoup battu et que Monsieur Delannoy, Président actuel, a repris le flambeau pour amplifier ce combat et la défense des emplois et du devenir de la gare. Ça je m'en réjouis, mais je pleure encore sur les mille emplois de la

plateforme logistique cœur d'Europe que Messieurs Candelier et Quennesson avaient promis à la veille des municipales de 2008, où j'étais candidat sur Aniche comme vous le savez, mais c'était à la veille des municipales et c'était une coïncidence.»

L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.

17. SUBVENTION AU SYNDICAT « SCARPE ESCAUT DES COMMERCANTS »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 décembre 1989 il était prévu de mettre en place un budget publicitaire financé par une augmentation du tarif des droits de place du marché.

Il propose d'accorder au syndicat « Scarpe-Escout des commerçants » le reversement de la surcotisation d'un montant de 2 200€ pour la promotion du marché.

Monsieur le Maire : « Ce reversement au Syndicat Scarpe-Escout des commerçants permet des opérations de promotion et d'attirer les consommateurs sur le marché. En mémoire la dégustation de la soupe au potiron avec l'offre d'un bol. Et demain matin, l'opération pain d'épices où il sera remis au Maire un gros gâteau en forme de cœur et en pain d'épices. Je vous invite à passer à mon bureau vers midi demain pour déguster un morceau de ce pain d'épice si cela vous agrée. »

Monsieur Chantreau : « Monsieur le Maire comme vous l'avez dit c'est vrai que le marché souffre actuellement, avec la situation économique, il y a aussi le commerce local qui souffre mais il y a un problème c'est que les gens qui habitent dans la périphérie d'Aniche ne peuvent plus accéder au centre même s'ils viennent en bus la station se trouve au rond-point Sainte Barbe. Je ne comprends pas pourquoi le SMTD ne fait pas passer les bus au rond-point Sainte Barbe, rue Patoux, rue d'Alsace. Les gens pourraient tout au moins descendre ici pas loin de la pharmacie rue d'Alsace et ils seraient plus près du centre ville pour venir aux commerces et au marché principalement les personnes âgées qui viennent des villages de la périphérie, c'est prendre la rue d'Alsace dans l'autre sens. Il faudrait que les délégués au SMTD posent la question au comité syndical du SMTD. »

Monsieur le Maire : « Merci de votre question, c'est vrai que le commerce de cœur de ville souffre on en sait quelque chose puisqu'on les rencontre comme vous, on les entend. Il y a un comité syndical du SMTD où j'assiste avec Marie et Christian Vitu, on remettra Marie cette intervention, je n'empêche pas Monsieur Chantreau en tant que représentant au nom de l'opposition de formuler par écrit, par mon intermédiaire ou directement auprès du Président Hatu, les observations ou propositions que vous auriez à faire dans la mesure où c'est pour défendre les Anichois, les commerçants. Je le ferai puisque vous m'interpellez ici mais indépendamment de votre droit à interpellier le Maire en séance publique du conseil municipal tous les jours vous pouvez m'écrire, me saisir directement et me remettre copie de ce que vous pensez être bien pour le commerce et pour les Anichois pour qui ce n'est pas facile de circuler en ville en ce moment je vous le concède. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

18. ACTION SOCIALE - ADHÉSION AU PASS TERRITORIAL DU CDG59

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 26 mars 2010, la commune a décidé d'adhérer au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial, l'adhésion venant à échéance le 31/12/2014, il y a lieu de délibérer sur le nouveau PASS Territorial

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le contrat-cadre d'action sociale conclu par le Cdg59 avec Pluralys ;

Vu les conditions générales d'adhésion au PASS Territorial du cdg 59 ;

Selon les dispositions de l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Aux termes de l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations

d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les contributions ainsi définies constituent une dépense obligatoire au sens de l'article L 2321.2 du code général des collectivités territoriales.

Les dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, des contrats-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. C'est ainsi que le Cdg59 a pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la Fonction Publique Territoriale, en partenariat avec les communes de son ressort territorial qui sont intéressées, une politique d'accompagnement social de l'emploi.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Cdg59 a souscrit jusqu'au 31 décembre 2020, un contrat-cadre d'action sociale auprès de Pluralys, association de loi 1901 organisme paritaire et pluraliste qui gère l'action sociale depuis 1966.

L'économie générale du PASS Territorial est la suivante :

- Le taux de contribution est fixé à 0,80 % de la masse salariale brute de l'année antérieure. Toutefois, les cotisations sont encadrées dans les limites suivantes :
 - o La cotisation annuelle minimale est fixée à 172 € par agent.
 - o La cotisation annuelle maximale est fixée à 237 € par agent.
- Le taux de retour garanti est compris dans une fourchette comprise entre 80 % et 90 %. En fonction du taux de retour constaté l'année précédente, le taux de cotisation pourra évoluer dans les conditions fixées dans le contrat-cadre d'action sociale.

Considérant l'intérêt de rejoindre le PASS Territorial du cdg59,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'elle l'autorise :

- à adhérer au contrat cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à partir du 01/01/2015 jusqu'au 31 décembre 2020
- à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du PASS Territorial du Cdg59
- à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il précise que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

19. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°455 DE L'EXERCICE 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°455 de l'exercice 2011, il avait été réclamé la somme de 103,40€ pour l'occupation du domaine communal de la friterie située Boulevard Drion. Après plusieurs avis de poursuites effectués par le comptable du trésor, il s'avère que le commerçant a été mis en redressement judiciaire. Suite à l'insuffisance d'actif, il y a lieu d'admettre en non- valeur le titre correspondant d'un montant de 103,40€. La dépense sera imputée au compte 6541/020 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

20. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°138 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°138 de l'exercice 2012, il avait été réclamé à une administrée la somme de 42,82€ pour le remboursement de frais médicaux avancés en classes de neige. Après avis de poursuite sans effet effectué par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y a lieu d'admettre en non- valeur le titre correspondant pour un montant de 42,82€.

La dépense sera imputée au compte 6541/255 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

21. ADMISSION EN NON VALEUR DU TITRE DE RECETTE N°940 DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par titre de recette N°940 de l'exercice 2012, il avait été réclamé à une administrée la somme de 180,49€ pour une dégradation effectuée à la salle Claudine-Normand, cette somme figurant dans un dossier de surendettement avec décision d'effacement de dette, il y a lieu d'admettre en non- valeur le titre correspondant pour un montant de 180,49€. La dépense sera imputée au compte 6541/422 (pertes sur créances irrécouvrables).

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

F. SERVICE URBANISME

1. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'HABITAT ADAPTÉ RUE LUTAS - DÉNOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté Cœur d'Ostrevent réalise, en partenariat avec le bailleur Partenord Habitat, un projet d'aménagement de 15 logements adaptés rue Lutas sur le site du Château d'eau. Ce projet d'aménagement prévoit la création d'une nouvelle voie de desserte interne. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de nommer cette voie nouvelle « allée du château d'eau ». Il sollicite du conseil municipal qu'il se prononce sur cette dénomination.

Monsieur le Maire : « Vous connaissez les conditions d'insalubrité, d'inconfort et d'hygiène dans lesquelles vivent les gens en caravane rue Lutas à la sortie d'Aniche au pied du château d'eau. La municipalité précédente et moi-même maintenant, avec deux casquettes : celle du Maire de la commune et celle de Vice-Président de la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent, où il y a dans ma délégation cette problématique, nous allons procéder dans le courant de l'année 2015 à une nette amélioration des conditions d'habitat de ces gens qui étaient et qui seront encore plus sédentarisés sur ce terrain, avec la construction d'une voirie centrale qui desservira de part et d'autre une quinzaine d'aire de stationnement pour les caravanes et les voitures. A côté de l'aire de stationnement de la caravane, il y aura un petit bâtiment en dur dans lequel il y aura sanitaires, cuisine, pièce à vivre et lingerie, ce qui permet d'améliorer les conditions d'habitat de ces gens d'une part, mais aussi de respecter la culture qu'ils ont d'être nomade c'est-à-dire de vivre en caravane mais aussi -pour les gens qui ont de jeunes enfants et pour les personnes qui vieillissent - d'avoir dans ce petit bungalow en dur des conditions d'hygiène, de confort, télévision, cuisine, pièce à vivre et leur permettre aussi d'accrocher la caravane et de partir faire des affaires, aller en pèlerinage, voyager, aller retrouver leur famille. C'est Partenord Habitat qui est l'opérateur chargé de réaliser le projet. L'ordre de service sera donné le 15 décembre, la base de vie c'est-à-dire tout ce qui concerne le chantier sera alimenté pendant les fêtes, baraques de chantier, tuyaux, bordures, branchement électrique, toilettes pour le personnel etc... pour un démarrage effectif si les conditions climatiques de l'hiver le permettent le 12 janvier, il y a 8 à 10 mois de travaux tout compris, éclairage public, branchements, voirie, aire de stationnement, raccordement. Ça veut dire qu'avec un peu de chance ces braves gens pourraient passer leur dernier hiver dans les conditions actuelles, si tant est que ça soit prêt pour l'hiver prochain. Donc, c'est le PACT de Douai qui gèrera cette zone d'habitat adapté. Ces gens seront éligibles à l'allocation logement qui sera bien sûr par subrogation encaissé par le PACT, les locataires n'ayant qu'à mettre le reste à charge, ce qui évitera également la cloche de bois que les gens s'en aillent sans payer ou qu'ils soient en retard ou qu'ils ne payent pas le loyer. Donc, ce seront des conditions nettement améliorées par rapport à ce cloaque et cette chose infâme dans laquelle ils vivent actuellement. Il y a donc besoin d'une dénomination de la localisation de ces 15 logements, la rue Lutas est une rue très longue comme vous le savez donc « rue Lutas » ne convenait pas, il a été évoqué avec la Communauté de Communes Partenord et le PACT de l'appeler tout simplement « allée du Château d'eau » c'est-à-dire l'allée perpendiculaire à la rue Lutas qui mène au Château d'eau et qui va desservir de part et d'autre de la voirie les 15 bungalows. La difficulté d'installation du chantier entre l'ordre de service du 15 décembre et le démarrage des travaux

le 12 janvier c'est que les caravaniers veulent rester sur place y compris pendant les travaux. Donc, il y a un plan judicieux qui consiste à mettre les caravanes d'un côté, les voitures dehors, installer la base de vie, faire d'abord la route c'est un peu ce que l'on est en train de vivre en cœur de ville avec : une fois à droite une fois à gauche, une fois des passerelles, une fois sur le trottoir. Il n'y avait pas de terrain à Aniche pour accueillir provisoirement, et qui voudrait de ce voisinage qui n'est pas toujours bien perçu. Donc ils ont souhaité rester sur place quitte à subir les affres, le bruit, les nuisances du chantier près de leurs oreilles mais ça arrange aussi l'entreprise qui aura d'excellents agents de sécurité pour surveiller ce chantier quasiment au milieu des champs là-bas à la sortie de la commune. Je voulais faire un point sur ce projet et solliciter votre avis ou d'autres avis sur la dénomination toute simpliste : « allée du château d'eau » rue Lutas. »

Monsieur Chantreau : « Vous avez parlé d'amélioration du cadre de vie, de l'environnement aussi également pour le voisinage c'est tout un ensemble. Je rappelle aussi nous serons conformes à la loi, cela évitera d'avoir des gens du voyage un peu partout dans la commune comme actuellement. C'est vrai c'est un dossier qui n'est pas facile, il dure depuis trois à quatre ans, surtout l'aspect financier Partenord a eu du mal à boucler le budget mais c'est quand même pour Partenord un budget de 1,7 million d'euros, il y a 1 an de ça, il a peut-être été réévalué. Trois communes sont concernées par le schéma d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la CCCO. »

Monsieur le Maire : « Je précise Jean-Louis que c'est un dossier qui traîne depuis trois quatre ans. Pourquoi traîne-t-il ? Parce que la ville d'Aniche a transféré la compétence de cette zone d'habitat adapté à Cœur d'Ostrevent et le Sous-Préfet de l'époque avait demandé au Président Candelier qu'il y ait deux zones d'habitat adapté, une sur Aniche - où la ville avait généreusement offert le terrain autour du château d'eau - et une sur Somain - Fenain. Le Sous-Préfet de l'époque, il y en a eu deux depuis, tu connais bien le dossier avait dit : « je ne permettrai pas et je ne débloquent pas les fonds sur la zone d'habitat adapté d'Aniche tant que les voisins sur la zone Somain-Fenain-Abscon n'auront pas décidé également d'en faire une sur le territoire ». Les conseillers municipaux de Somain-Fenain-Abscon ne se sont jamais mis d'accord, ils n'ont jamais été empressés d'être candidats à une zone d'habitat adapté et pour finir les crédits traînant et l'Etat récupérant trop facilement et même très facilement l'argent non utilisé, le Sous-Préfet actuel, Jacques Destouches a décidé de passer outre la réserve que ses prédécesseurs mettaient pour lancer l'opération sur Aniche. Tant mieux pour ces gens mais sur Somain-Fenain-Abscon, il n'y a toujours rien en termes de zone d'habitat adapté et il y aurait nécessité, selon l'ARS et les services de l'Etat, qu'il y ait deux zones d'habitat adapté sur le territoire de Cœur d'Ostrevent qui comporte 21 communes comme vous le savez. »

Madame Moroge : « Moi, j'avais une suggestion sur la dénomination, une dénomination qui ferait sans doute plaisir aux gens du voyage. Vous savez qu'il y a peu de temps Manitas de Plata est décédé et c'était leur musicien « père ». Je trouve que ça ne serait pas mal de l'appeler « allée Manitas de Plata », les résidents se sentiraient plus dans une rue plutôt que dans un site château d'eau. »

Monsieur le Maire met aux voix.

Adopté à La majorité : POUR la proposition « Allée du Château d'eau » : 26 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY.

POUR la proposition « Allée de Manitas de Plata » : 7 : Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mme Cathy LEFEBVRE.

Madame Moroge : « Par contre, permettez-moi de faire une petite observation, puisque je parlais de musicien et tout à l'heure il y a eu des rires et des remarques qui étaient assez cyniques. Je voulais dire quand même que l'orgue actuellement est squatté par des « coucous », je veux dire par là que ces gens qui jouent l'instrument n'ont aucunement participé aux 27 années d'effort personnel que j'ai consenties pour faire de cet orgue, l'orgue qu'il est : un orgue qui ne bougera pas s'il n'y a pas une bombe qui retombe dessus puisqu'il est semblable à celui qui a sauté en 1918 quand les allemands ont fait sauter l'église et la mairie d'ailleurs. Je veux dire que moi, j'ai été éjectée par un curé qui venait d'arriver, qui n'était au courant de rien, ni de tous les efforts consentis et qui a sans doute été manipulé par l'équipe d'animation paroissiale dont font ou faisaient partie des membres de votre majorité. Mais ne pleurez surtout pas sur mon sort et n'en riez pas puisque ma paroisse actuelle c'est la paroisse Notre-Dame de Grâce de Cambrai, la cathédrale où j'ai été accueillie par une communauté chrétienne très sympathique et où je suis régulièrement invitée à jouer les messes. Je ne perds donc pas au change. »

2. ALIÉNATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ 71 RUE VERRIER CADASTRÉ SECTION AM n°230.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Douai en date du 24 juin 2013, confirmant le testament de Monsieur Aramis LAISNE, la commune est légataire particulier de la maison située 71 rue Verrier cadastrée section AM n°230.

L'immeuble fermé depuis 2002 a subi d'importantes dégradations. Des dépenses ont été engagées pour débarrasser le logement de la quantité de déchets qu'il renfermait, nettoyer le terrain envahi par la végétation et permettre ainsi de le mettre à la vente. L'immeuble a été estimé par le service des domaines en date du 7 octobre 2014.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une offre d'achat a été formulée.

Il sollicite du Conseil Municipal qu'il l'autorise à négocier la vente au minimum au prix des domaines et à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire : « Nous avons fait estimer par le service des domaines en date du 7 octobre le coût de cette maison en ruine avec le terrain 77 000 € avec une marge de plus 10 % suivant la négociation. Une offre d'achat a été formulée et avant-hier est arrivée sur mon bureau, après que le conseil municipal ait été convoqué, une autre offre d'achat ; ça veut dire qu'aujourd'hui j'ai deux offres d'achat, je voudrais rencontrer ces acheteurs pour savoir un petit peu ce qu'il compte faire c'est quand même un terrain de 2000 m², je veux leur expliquer la réglementation PLU, ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Je vous demande simplement si vous en êtes d'accord, ne connaissant pas l'acheteur définitif, puisque je rappelle j'ai deux candidats au même prix, je vous demande simplement de m'autoriser à négocier la vente au prix des domaines à signer tout document et lors d'un prochain conseil municipal je vous rendrai compte de l'acheteur qui aura fait l'acquisition de cet immeuble 71, rue Verrier. L'estimation est de 77 000 € avec une marge de + 10 % c'est-à-dire 84 000 € et on avait un acheteur à 80 000 € et le deuxième à 80 000 € également. Je vais donc les voir tous les deux pour savoir qui aura le meilleur projet et puis surtout nous garantir. Sur un terrain de 2 000 m² tout peut arriver donc on va se border là-dessus. On engagera dès demain le processus de négociation. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

3. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DÉFINITION ET INTÉGRATION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS POURSUIVIS – (Rapporteur : Madame Marie BONNAFIL)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 février 2009, l'assemblée délibérante a autorisé le lancement d'une procédure de révision du document d'urbanisme de la commune en Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux articles L 123-1 et R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que le PLU permet de définir les objectifs généraux et particuliers à poursuivre en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Les objectifs généraux consistent à intégrer dans le document d'urbanisme les nouvelles dispositions réglementaires, notamment :

- la loi SRU du 13/12/2000,
- la loi Urbanisme et Habitat du 2/07/2003,
- la loi portant engagement national pour le logement du 13/07/2006,
- la loi de mobilisation pour le logement du 25/03/2009,
- la loi « grenelle 2 » du 12/07/2010, la loi relative à la mobilisation du foncier et au renforcement des obligations de production de logement social du 18/01/2013
- la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24/03/2014.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'il se prononce sur les objectifs particuliers suivants à poursuivre dans le cadre de la révision du document d'urbanisme de la Ville :

- ◆ Maîtriser les extensions urbaines et prévoir les secteurs d'urbanisation future et les principales opérations de renouvellement urbain pour une augmentation de population mesurée tenant compte des possibilités offertes par la commune en termes d'équipements et de services. Il s'agira notamment de tenir compte de la densification de l'habitat préconisée dans les orientations du SCOT du Douaisis et d'adapter la densité en fonction de la localisation des opérations.
- ◆ Améliorer si besoin, l'offre en matière d'équipement et de service.
- ◆ Maîtriser et diversifier les types d'habitat et d'aménagement de secteurs (typologie, architecture, intégration des énergies renouvelables,...)
- ◆ Accompagner la liaison Centre Ville – Champ de la Nation du TCSP, par une requalification du foncier mobilisable des espaces RFF de l'ancienne gare.

- ◆ Dynamiser et valoriser le cadre de vie dans la commune, notamment en cœur de ville en donnant une place aux espaces verts.
- ◆ Poursuivre le développement économique de la commune en prenant en compte l'ensemble des activités économiques en présence et leurs projets de développement.
- ◆ Maîtriser et encadrer le stationnement et les déplacements dans la ville en prenant en compte le passage du TSCP au cœur de la ville (sens de circulation, stationnement, modes doux, ...)
- ◆ Identifier et prendre en compte les risques nouveaux, notamment les risques miniers.
- ◆ Préciser et encadrer les conditions d'un développement de la ville rationnel, équilibré et fonctionnel dans le respect de la préservation et la protection des espaces agricoles, naturels et boisés existants, en partenariat notamment avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, les objectifs retenus devront faire l'objet d'une concertation telle qu'elle a été prévue dans ses modalités par délibération du 26 mars 2010, à savoir :

- Mise à disposition, pendant les heures d'ouverture de la mairie, d'un registre d'observations ouvert à toutes remarques sur le projet communal. Il sera complété, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche, par des documents d'information sur la révision du PLU (loi S.R.U, Porter à connaissance de l'Etat, éléments de diagnostic,...),
- Articles dans le bulletin d'informations municipales,
- Diffusion de lettres d'informations spécifiques au PLU aux grandes étapes de l'avancement de la démarche,
- Organisation d'une réunion publique pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté,

Monsieur le Maire précise que :

Conformément à l'article L. 123-6 du code de l'urbanisme, la délibération devra être notifiée :

- Au Préfet, aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
- Aux Présidents du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis, de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent, du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis et du Syndicat des Eaux,
- Aux services de l'Etat concernés et aux Maires des Communes limitrophes
- Aux services d'EDF/GDF, de Réseau Ferré de France et de SNCF.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, elle devra, faire l'objet :

- D'un affichage en mairie durant un mois,
- D'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De préciser les objectifs particuliers à inscrire dans le document d'urbanisme en révision
- De poursuivre la concertation sur les objectifs particuliers selon les modalités précitées avec la population, les associations, l'ensemble des personnes physiques et morales et des personnes associées concernées.

Monsieur le Maire : « Dans les faits, beaucoup de communes, y compris la nôtre, qui avaient pris les deux délibérations dont on a parlé tout à l'heure avaient interprété que les objectifs et les modalités devaient être mis en place dans la procédure de concertation. Or, depuis de récentes jurisprudences ont établi que ces objectifs n'étaient pas ceux poursuivis dans une concertation mais formalisés dans une délibération. De nombreux plans locaux d'urbanisme voient leur procédure de révision attaquable et non conforme au code de l'urbanisme, au vu de la jurisprudence récente qui rend invalide toute délibération qui n'aurait pas défini des objectifs à poursuivre sur le territoire, objectif économique, objectif social, objectif environnemental. Considérant que les jurisprudences sont de plus en plus nombreuses et que de plus en plus de plans locaux d'urbanisme sont attaqués sur ce point, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous invite à compléter les délibérations des 20 février 2009 et 26 mars 2010 afin d'éviter que notre procédure de révision soit invalide, c'est l'objet de la délibération de ce soir qui précise justement ces objectifs. »

Madame Marquaille : «Je voudrais insister sur deux aspects qui me paraissent importants, l'un qui est repris très clairement dans la délibération qui est la densification de l'habitat. C'est une préconisation du SCOT mais je crois que c'est aussi une exigence environnementale. Il faut sortir de l'habitude qu'on avait quelquefois de continuer à étendre les

limites des villes, ça n'est pas une bonne solution en termes économique parce que ça oblige à étendre les réseaux et c'est forcément très coûteux à l'époque ou l'argent est rare, je crois qu'il ne faut pas continuer ces pratiques. La deuxième exigence est aussi mentionnée dans la délibération c'est que ça permet de préserver les espaces agricoles dont nous avons besoin pour la qualité de notre vie, des petites exploitations agricoles, nous avons la chance d'en avoir encore dans notre ville et je crois qu'il faut les préserver autant que faire se peut pour la qualité en particulier de ce que nous mangeons. La deuxième remarque que je voulais faire concerne les modes doux, elle est notée rapidement mais je voudrais simplement dire que nous avons de gros problèmes de largeurs de trottoirs à Aniche, la plupart de nos trottoirs ne sont pas aux normes et ils ne permettent pas aux fauteuils roulants d'y circuler. Ils ne permettent pas non plus aux mamans avec des poussettes d'enfant de circuler dans de bonnes conditions. Donc, je crois que c'est important, pour ma part, j'avais apporté beaucoup d'attention dans la préparation de ce PLU quand j'en avais la responsabilité à avoir des trottoirs aux normes. Nous avons la chance quelque part que le Syndicat des Transports va nous offrir 3,5 km de voiries à l'intérieur de la ville qui seront aux normes et plus particulièrement sur les modes doux qui offriront des pistes cyclables et des trottoirs aux dimensions réglementaires sur lesquels on pourra circuler en fauteuil roulant et avec des poussettes d'enfants. Je pense qu'il faut poursuivre ce travail et ne pas en rester là. Le PLU est l'occasion de l'inscrire noir sur blanc, de l'inscrire dans le marbre de façon à ce que ce soit effectif et que progressivement on aille vers une ville plus accessible. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame Marquaille de ces commentaires et précisions. »

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

G. SERVICE TECHNIQUE

1. CONVENTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LES TROTTOIRS RUE PATOUX(RD47)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été destinataire d'une convention du Département du nord précisant les conditions d'occupation du domaine public départemental et définissant les dispositions administratives techniques et financières relatives à la mise en place des barrières de sécurité, à proximité de l'école, rue Patoux par la Commune ainsi que les obligations de chacune des parties.

Le Département met à la disposition de la Commune les emprises nécessaires, dans l'état où elles se trouvent.

Les dépendances aménagées par la commune sont maintenues dans le domaine public départemental.

La mise en place de barrières pour un montant de 6 000€ HT a été financée à hauteur de 4800€ HT, subvention versée à la commune au titre du programme départemental « produit des amendes de police ».

La commune assure l'entretien des équipements dans le respect des normes édictées par le règlement de voirie départementale. En cas de carence, le Département se réserve le droit de prendre les mesures d'entretien qui s'imposent, aux frais de la Commune. En cas de résiliation de la convention, la Commune est tenue de remettre les lieux en l'état d'origine. La convention est délivrée à titre gratuit jusqu'à la disparition des équipements.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal qu'il l'autorise à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité : POUR : 33 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE (proc. à M. le Maire) – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS – Xavier BARTOSZEK (proc. à M. Denis) – Christian VITU – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART – Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR (proc. à Mme La Spina) – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY (proc. à M. Chantreau) – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESIOIF (proc. à Mme Brenski) – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE – Mmes Jeannine MARQUAILLE – Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 6 octobre 2014 : Dans le cadre des travaux de construction de l'école Maxime-Quévy, décisions :

- De signer un avenant n°2 au lot n°1 (VRD – Espaces verts) avec l'entreprise INOVERT – rue du Chaufour à Ennevelin. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 2 339,52 TTC, sont consécutifs à la création de sanitaires dans le local réserve extérieur. Le montant TTC du marché passe de 901 886,52€ à 904 226,04€.

- De signer un avenant n°1 au lot n°3 (Gros œuvre étendu) avec l'entreprise SCARNA Construction – 9 rue de Santes à Haubourdin. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 30 222,56€ TTC, sont consécutifs à l'ajout de châssis dans la bibliothèque, l'allongement des placards et la création de sanitaires et d'un local rangement en extérieur. Le montant TTC du marché passe de 1 548 000 € à 1 578 222,56€.
- De signer un avenant n°1 au lot n°6 (menuiseries extérieures – serrurerie) avec l'entreprise ALTOMARE-ALTALU – cité des Ateliers à Libercourt. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 4 063,20€ TTC, sont consécutifs à la création d'un local rangement accolé aux sanitaires extérieurs. Le montant TTC du marché passe de 285 510€ à 289 573,20€.
- De signer un avenant n°1 au lot n°7 (chauffage-ventilation-plomberie/sanitaire) avec l'entreprise DEGROOTE, voyettes de Vertain à Solesmes. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 8 590,90€ TTC, sont consécutifs à la création de sanitaires dans le local réserve extérieur. Le montant TTC du marché passe de 335 930,54€ à 344 521,44€.
- De signer un avenant n°1 au lot n°8 (Electricité-courants forts et faibles) avec l'entreprise DEVELOPELEC, rue des 5 voies à Tourcoing. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 8 804,65€ TTC, sont consécutifs à l'alimentation de tableaux interactifs, à la mise en place d'un poste de travail supplémentaire dans le bureau, à la création d'un local sanitaire extérieur et à la mise en place d'un report SSI dans le bureau. Le montant TTC du marché passe de 198 000€ à 206 804,65€.
- De signer un avenant n°1 au lot n°9 (Finitions, sols souples – revêtements muraux – peinture) avec l'entreprise IERA – 105 rue Paul Bert à Escaudain. Les travaux supplémentaires, dont le montant est fixé à 1 531,49€ TTC, sont consécutifs à la création d'un local rangement accolé aux sanitaires extérieurs. Le montant TTC du marché passe de 144 937,04 à 146 468,53 euros.

Le 23 octobre 2014 : décision d'encaisser un chèque d'un montant de 2 000 euros transmis par la SMACL en règlement de la franchise relative au sinistre intervenu sur la grille d'accès de l'hôtel de ville.

Le 30 octobre 2014 : Au vu de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de salage des voies communales, cours d'écoles et places, pour la saison hivernale 2014/2015, à la société SOTRAVEER – 59670 WINNEZEELE - le montant du marché s'élève à :

VOIRIES - Salage par température > à -2°	VOIRIES - Salage par température < à -2°
intervention de jour : 1 207,49 euros TTC	intervention de jour : 1 437,49 euros TTC
intervention de nuit ou week-end : 1 207,49 euros TTC	intervention de nuit ou week-end : 1 437,49 euros TTC
COURS D'ECOLES ET PLACES - Salage par température > à -2°	COURS D'ECOLES ET PLACES - Salage par température < à -2°
intervention de jour : 300,28 euros TTC	intervention de jour : 449,63 euros TTC
intervention de nuit ou week-end : 300,28 euros TTC	intervention de nuit ou week-end : 449,63 euros TTC

Le 30 octobre 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de travaux de menuiserie dans divers bâtiments communaux à l'entreprise SE MENUISERIE, rue de Douai à Auberchicourt. Les travaux consistent au remplacement de 2 portes à l'école Yvon-Fossé, d'une porte à l'école maternelle Archevêque et d'un châssis 2 vantaux avec volet au logement de fonction de Coubertin. Le montant du marché est fixé à 10 908€ TTC.

Le 03 novembre 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de dératissage à la société Hyserco à Dechy. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible pour une durée totale de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2017 pour un montant annuel de 2 040€ TTC.

Le 03 novembre 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché d'entretien des toitures/terrasses de divers bâtiments communaux à l'entreprise ABC RENOVATION, rue Marceau Martin à Flers en Escrebieux. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible pour une durée totale de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2017 pour un montant annuel de 9 600€ TTC.



Le 06 novembre 2014 : Décision d'exercer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée AM916 d'une superficie de 13a60ca, vendue par la société SOMIMO au prix de 30 000 euros. Cette acquisition devrait permettre, en collaboration avec Partenord, la définition d'un programme d'urbanisation et d'aménagement du secteur.

Le 07 novembre 2014 : Conformément au budget 2014 – compte 1641, décision de contracter un emprunt d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour le financement des travaux de voirie liés à l'arrivée du BHNS et à la formalisation de stationnement en cœur de ville. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes : **Type** : PSPL (Prêt au Secteur Public Local) - **Montant** : 1 500 000€ - **Durée de la phase d'amortissement** : 35 ans - **Préfinancement** : 12 mois - **Périodicité des échéances** : Trimestrielles - **Index** : Livret A - **Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 1% - **Révisabilité du taux d'intérêt à échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A - **Amortissement** : Amortissement prioritaire (échéance déduite) - **Typologie Gissler** : 1 A - **Commission d'instruction** : 0,06% (points de base) du montant du prêt.

Le 07 novembre 2014 : Décision de signer une convention avec France Régies Editions – Claye-Souilly – 77410- pour l'édition d'un agenda municipal pour l'année 2015 qui sera distribué gratuitement dans tous les foyers. France Régies s'engage à réaliser, éditer et prendre à sa charge tous les frais sans contrepartie financière de la ville mais avec obligation de fournir une lettre accréditive permettant la prise de contacts auprès des fournisseurs principaux de la commune.

Le 07 novembre 2014 : Décision de fixer le tarif individuel d'entrée au spectacle « les Amoureux de la Madelon » à 5€.

Le 07 novembre 2014 : Décision d'encaisser un chèque d'un montant de 1 184,56 euros transmis par la SMACL en règlement du sinistre intervenu sur l'alarme incendie de la salle des fêtes Claudine-Normand suite à un violent orage.

Le 17 novembre 2014 : Décision de signer une convention Ecopass avec Air Liquide Santé pour la mise à disposition de deux bouteilles d'oxygène à la piscine municipale. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 919,20€ TTC.

Le 18 novembre 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché relatif à la maintenance des cloches de l'église et du carillon de l'Hôtel de ville à la société PASCHAL, à Wimereux. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible pour une durée totale de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2017 pour un montant annuel de 324€ TTC.

Le 18 novembre 2014 : Au vu des résultats de la consultation lancée suivant la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché relatif à la vérification périodique des appareils de cuisson dans divers bâtiments, au bureau Véritas à Valenciennes. Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible pour une durée totale de 3 ans soit jusqu'au 31/12/2017 pour un montant annuel de 140,40€ TTC.

Le 20 novembre 2014 : Au vu de la consultation lancée selon la procédure adaptée, décision d'attribuer la fourniture et livraison des repas pour les restaurants scolaires et les centres de loisirs à la société Lys Restauration à Lys les Lannoy pour les montants unitaires TTC suivants :

- 2,23€ pour les élèves des écoles maternelles et les enfants du centre de loisir maternel
- 2,29€ pour les élèves des écoles primaires et les enfants du centre de loisir primaire
- 2,49€ pour les repas adolescents et adultes

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marquaille qui souhaite faire une déclaration.

Madame Marquaille : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Ce conseil municipal est le dernier auquel je participe. En effet après 25ans de mandat dans la commune, 13ans dans la majorité et 12 ans dans l'opposition, je vais vous remettre, Monsieur le Maire, ma démission. Quelle qu'ait été ma place, j'ai toujours eu le souci du bien collectif et je veux saluer ici tous ceux qui m'ont accompagnée durant toutes ces années. Ils sont nombreux et je ne peux pas tous les citer mais je nommerai quand même Robert Hénocq, disparu il y aura 20 ans dans quelques jours : il fut un compagnon fidèle et efficace. Beaucoup de travail a été accompli, permettez-moi de saluer ceux qui m'ont accompagnée au cours du mandat précédent, particulièrement les membres de l'exécutif : Denise Hénocq est dans la salle, ensemble nous avons beaucoup travaillé et, je crois, bien travaillé. Pour ma part, je suis fière d'avoir piloté le dossier ANRU : les aménagements urbains du Champ de la Nation sont maintenant terminés, le chantier de l'école Maxime-Quévy avance bien, le PLU rentre aujourd'hui dans sa phase de consultation. Je veux remercier les membres du personnel municipal avec lesquels j'ai beaucoup travaillé : Corinne Helbecque, Farid Bennaceur, Yves Pagniez. Mais j'ai aussi des regrets : le regret de ne pas avoir réussi à convaincre de faire une liste d'union de la Gauche dès le premier tour des élections municipales, nous l'avions souhaité, je n'étais pas seule, cela aurait été plus conforme à nos convictions profondes mais surtout nous avions des chantiers à poursuivre ensemble et à mener à leur terme. Les élections ont eu lieu et une nouvelle majorité s'est installée. J'aurais quelques messages à lui adresser. Le premier concerne la laïcité : je suis, comme beaucoup d'autres, troublée par le fait que la municipalité inscrive une messe dans le programme officiel des manifestations organisées dans le cadre de l'anniversaire des jumelages, je rappelle l'article premier de la constitution qui dit que « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** »,

mais nous l'avons déjà évoqué pendant le conseil municipal et je n'y reviens pas. Je suis troublée aussi par le fait que l'école privée de la commune ait déposé une gerbe au monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre. Je rappelle que « le dépôt de gerbe est réservé aux seules autorités publiques ainsi qu'aux organisations d'anciens combattants... afin de ne pas affecter le caractère unanime et non partisan de l'hommage rendu par la Nation à ses morts ». Le second message concerne les chantiers anichois. Monsieur le Maire, je vous exhorte à être plus attentif aux travaux du TCSP. J'ai travaillé sur ce dossier avec un maître d'œuvre qui prévoyait des tronçons limités de travail qui devaient être terminés avant d'en entamer d'autres ; j'ai travaillé sur un dossier où le chantier de la rue Barbusse devait se tenir autant que possible durant l'été pour moins gêner les commerçants ; j'ai travaillé sur un dossier qui devait commencer par la traversée de la voie ferrée, c'est ce qui est le plus attendu par les Anichois, Viviane Lupart nous l'a redit pendant le conseil municipal. L'autre chantier que je voulais évoquer concerne l'espace de la gare, nous en avons parlé pendant le conseil municipal, je n'y reviens pas sauf pour dire qu'il est important que la ville d'Aniche soit vraiment réunifiée. Je vais donc quitter le conseil municipal. Compte-tenu des circonstances, je pense avoir l'âge de me retirer pour laisser la place à quelqu'un de plus jeune. Je remercie Jean-Michel Rémy d'accepter de prendre la suite, ce n'est pas très facile. Je salue son père Léopold Rémy aujourd'hui dans la salle, il est aussi une figure de la vie anichoise et je le remercie pour le chemin accompli ensemble. Nous allons ensemble accompagner le travail de Jean-Michel à travers une association qui s'appellera « Les ateliers de la citoyenneté » et dont les statuts sont en train d'être déposés. Mesdames et Messieurs, je vous remercie : je quitte le conseil municipal mais je ne quitte pas Aniche et je serai toujours disponible pour toutes celles et tous ceux qui voudront aller de l'avant pour Aniche et les Anichois. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.